

DASSAULT AVIATION

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 15 mai 2014

Dividende de 8,90 € par action

Quorum :

Atteint pour la partie ordinaire et la partie extraordinaire de l'Assemblée:

- . 58 actionnaires présents
 - . aucun actionnaire représenté
 - . 6 actionnaires ayant voté par correspondance
- représentant au total 9 867 487 actions soit 97,44% des actions ayant le droit de participer au vote et des droits de vote existants.

Bilan de l'exercice 2013 :

M. Eric TRAPPIER, Président-Directeur Général de la société, préside l'Assemblée et présente les activités du Groupe en 2013.

Il commente ensuite les résultats consolidés 2013 et ceux de Dassault Aviation société mère et répond aux questions des actionnaires.

Vote des résolutions :

L'Assemblée a approuvé:

- . à l'unanimité des voix des actionnaires votants présents ou ayant voté par correspondance :
 - les comptes annuels 2013 de la Société mère se soldant par un bénéfice de 360 millions d'euros,
 - les comptes consolidés 2013 du groupe DASSAULT AVIATION se soldant en données IFRS par un bénéfice de 459 millions d'euros,
 - la convention réglementée relative à une nouvelle location immobilière consentie par GIMD, cette dernière n'ayant pas pris part au vote,
 - les modifications statutaires relatives :
 - . à la réduction de la durée du mandat des administrateurs de 6 ans à 4 ans,
 - . à l'intégration des modalités de désignation d'un administrateur représentant les salariés (ainsi que celles corrélatives à cette désignation),
 - la nomination de Madame Marie-Hélène Habert-Dassault comme administrateur pour 4 ans,
 - le renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes suppléants pour 6 ans,
 - les pouvoirs d'usage pour les formalités consécutives à l'Assemblée.
- . à la majorité des voix des actionnaires votants présents ou ayant voté par correspondance :
 - le maintien du bénéfice du régime de retraite supplémentaire des cadres supérieurs de la société en faveur du Président- Directeur Général, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
 - le maintien du bénéfice du régime de retraite supplémentaire des cadres supérieurs de la société en faveur du Directeur Général Délégué,

- les éléments de la rémunération due et attribuée en 2013 au Président-Directeur Général, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
 - les éléments de la rémunération due et attribuée en 2013 au Directeur Général Délégué,
 - le quitus aux membres du Conseil d'administration,
 - la distribution d'un dividende de 8,90 € par action (mise en paiement le 26 mai 2014) et l'affectation du solde du bénéfice non distribué au report à nouveau,
 - le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Henri Proglia pour 4 ans,
 - l'augmentation du montant global annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs,
 - la mise en harmonie des paragraphes 18.1 et 24.3 des statuts avec la rédaction actuelle de l'article L.225-39 du code de commerce,
 - le renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes titulaires pour 6 ans.
-